

INI / CERAH

Fiche d'inscription au stage de formation relative à la nouvelle nomenclature

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 41 57 02946 57 auprès du préfet de région de Lorraine

En visioconférence 1^{ère} : [] 2^{ème} : [] 3^{ème} : []
Date souhaitée (par ordre de préférence)

En présentiel 1^{ère} : [] 2^{ème} : [] 3^{ème} : []
Date souhaitée (par ordre de préférence)

Renseignements concernant le stagiaire

M. Mme

Nom : [] Prénom : []

Adresse personnelle : []

CP: [] Ville: [] Profession : []

Date de naissance : []

Tél. : [] Courriel : []

Si vous êtes en situation de handicap, merci de bien vouloir le signaler. Des mesures d'adaptation vous seront proposées

Renseignements concernant le payeur

Raison sociale ou nom : []

N° SIRET : []

Adresse : []

[]

Téléphone : [] Télécopie : []Mél. : []

Tarif : Le coût total du stage s'élève à **200€ en visioconférence ou 250€ en présentiel** (tarif revalorisé chaque année au 1^{er} janvier. Voir conditions générales de ventes). Ce prix est net, l'INI n'étant pas autorisée à percevoir la TVA.

Je vous informe qu'à l'issue de votre demande d'inscription, une convention ou un contrat de formation vous sera adressé. **La signature de l'un ou l'autre de ces documents vous engage, vous ou votre établissement employeur, à régler les frais pédagogiques.**

Le règlement s'effectue à l'issue de la formation, à réception de l'avis des sommes à payer, transmis par l'agent comptable de l'INI.

La date retenue de votre stage sera confirmée par l'envoi des codes d'accès à la partie e-learning de la formation. Si vous ne disposez pas d'accès internet, merci d'appeler au 03 87 51 38 3.

Vous recevrez avec la convocation, un mois avant la date du stage, une notice vous indiquant l'itinéraire d'accès ainsi qu'une liste de quelques hôtels de Metz et des environs.

Information : En raison d'une forte demande d'inscription, il nous est impossible d'effectuer la réservation de places au préalable.

INI / CERAH

Fiche d'inscription au stage de formation relative à la nouvelle nomenclature

INFORMATIONS CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE FORMATION VIA UN OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES (OPCO)

Des opérateurs de compétences (OPCO) peuvent procéder au financement des actions de formation au bénéfice de salariés d'entreprises.

Aussi, si vous souhaitez bénéficier de **la prise en charge possible, par un OPCO** des coûts liés aux actions des formations, nous vous invitons :

1. à **contacter votre établissement** afin de vous assurer de cette possibilité.
2. Si vous souhaitez bénéficier d'une **subrogation de financement**, soit le paiement de la formation total et direct par votre OPCO, vous devez nous adresser **l'accord de prise en charge de ce dernier deux mois au moins avant le début de la formation**. Cet accord est nécessaire pour valider votre demande d'inscription et de ce fait vous ouvrir les droits d'accès à la e-formation.

ATTENTION : Aucune demande de subrogation de financement par l'OPCO ne sera prise en compte si cette démarche n'a pas été effectuée au moment de votre inscription. Dans ce cas, vous devrez régler les frais d'inscription au CERAH (INI) puis vous faire rembourser par votre OPCO.

Je déclare avoir pris connaissance des documents mentionnés ci-dessous et m'engage à les respecter dans leur intégralité :

- [le règlement intérieur applicable aux stagiaires de formation professionnelle sur le site de Woippy,](#)
- [les informations relatives à l'utilisation de mes données personnelles,](#)
- [les possibilités de prise en charge de votre formation via un Opérateur de Compétences \(OPCO\),](#)

En l'absence de votre approbation, votre inscription ne pourra être effective.

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à appeler l'Unité Formation-Documentation :
tél. : 03.87.51.38.13. - mél : cerah-formations@invalides.fr

Fiche d'inscription (recto-verso) à retourner à : cerah-formations@invalides.fr